
Cyclo cross de CELSOY (52) – Dimanche 09 Octobre 2022

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Organisateur : VÉLO CLUB LANGROIS et FSGT 21

Titre de l'épreuve : Cyclo cross de CELSOY

Description :

Cyclo cross organisé à CELSOY, à 11 km de Langres route de Vesoul.

Circuit fermé de 2,02 km sans difficultés (route et prairie), temps de course selon la catégorie.

Conditions de participation :

Cyclo cross ouvert aux licenciés FSGT et aux non licenciés (sur présentation d'un certificat médical valide de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition).

Cyclo cross ouvert aux coureurs FFC (- 200 points au classement FFC 2021) en tant que non licenciés FSGT.

Ouvert aux VTT.

Horaires des départs :

Poussins, pupilles, benjamins : 13 h 30

Minimes : 14 h 00

Cadets G et F, Dames, super-vétérans et anciens : 14 h 30

Juniors, espoirs, seniors, vétérans : 15 h 15.

Retrait des dossards : sur place

P, P, B, M : à partir de 13 h 00.

Autres : à partir de 14 h 00.

Temps de course :

Pré-licenciés : 5', poussins : 7', pupilles : 10', benjamins : 15', minimes : 20'

Cadets + anciens : 30'

Dames, juniors, VTT : 40'

Espoirs, seniors, vétérans, super-vétérans : 50'

Tarifs :

Poussins, pupilles, benjamins, minimes : gratuit

Cadets : 3 €

Licenciés FSGT : 5 €, non licenciés : 8 € (sur place + 2 €)

Modalités d'engagement :

➤ Par mail à : jmjournal@wanadoo.fr

➤ Par courrier : JM JOURNIAC 34 rue de l'église 52200 SAINT MARTIN LES LANGRES

➤ Sur place

Règlement par chèque à l'ordre du Vélo club langrois.

Récompenses :

Podium pour les 3 premiers de chaque catégorie à l'arrivée de chaque course, et remise des récompenses sur place.

Les enfants seront tous récompensés.

Buvette / Vin d'honneur :

L'organisation d'une buvette et du vin d'honneur est conditionnée au respect des mesures sanitaires.

Mesures sanitaires :

Application des mesures sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve.